



www.alps-annecy-poesie.fr

ALPS - Concours de poésie Annecy 2027

Règlement du concours

À l'occasion du Printemps des Poètes qui se tiendra en mars 2027, un concours de poésie national est organisé par ALPS, **Association de Littérature et Poésie des Savoie**, en partenariat avec la Ville d'Annecy.

Ce concours comprend trois catégories :

- A- Graines de poète jusqu'à 11 ans (école primaire)
- B- Jeunes poètes de 12 à 17 ans (collège et lycée)
- C- Adultes à partir de 18 ans

Modalités de participation aux concours

Important :

Le non-respect des règles ci-dessous entraîne le retrait automatique du texte proposé

- Le thème du concours est celui du Printemps des Poètes 2027 : « **La poésie : zones d'action** »
- N'est accepté qu'**un seul poème par participant**.
- Le texte proposé doit respecter la thématique et être **inédit** (jamais publié).
- Tous les styles de poésie sont acceptés.
- La déontologie poétique de ALPS interdit toute aide à la rédaction par des outils de type IA.
- Le texte doit être dactylographié de façon lisible.
- Il ne doit pas faire plus de 30 lignes et être présenté dans une page A4 au format PDF.
- Ce document ne doit contenir aucune indication permettant de distinguer l'auteur(e) du poème.
- La soumission du texte se fait exclusivement par le formulaire prévu à cet effet depuis le site de ALPS. Le formulaire contiendra obligatoirement les informations suivantes :
 - o Nom et prénom de l'auteur(e)
 - o Adresse postale complète
 - o Année de naissance
 - o Numéro de téléphone
 - o Courriel
 - o Catégorie dans laquelle il est présenté
- Après validation du formulaire, un accusé de réception sera automatiquement envoyé à l'adresse de courriel mentionnée dans le formulaire. En cas d'adresse erronée, le texte proposé ne sera pas retenu. En cas de non-réception de l'accusé de réception, vérifier que celui-ci n'est pas considéré comme un spam puis, le cas échéant, contacter **concours@alps-annecy-poesie.fr**
- **La date limite** des envois est fixée au **31 Décembre 2026** inclus.
- Les trois premiers lauréats des concours 2025 et 2026 ne peuvent pas participer au concours 2027

Quelques informations complémentaires...

La participation à ce concours est gratuite.

Un jury présidera au choix des lauréats de chaque catégorie. Ses décisions seront sans appel.

ALPS publiera un recueil des poésies des finalistes de chacune des trois catégories.

Les trois premiers lauréats de chaque concours recevront un trophée, un diplôme ainsi que le recueil des poésies des finalistes.

Les trente premiers du concours adultes recevront le recueil des poésies des finalistes

Les dix premiers des concours Jeunes et graine de poète recevront un diplôme et le recueil des textes des finalistes.

Le jury décernera également un **coup de cœur de la ville d'Annecy**. Celui-ci recevra un trophée, un diplôme et un recueil des poésies.

Les poètes et poétesses lauréat(e)s seront prévenus par courriel.

Le palmarès sera proclamé lors du salon des poésies d'Annecy le **13 mars 2027** à 16H00 à la Salle Eugène Verdun (Bonlieu 74000 Annecy). Les poèmes primés seront déclamés en public à cette occasion.